



Rapport du maire sur la situation financière

Mesdames, Messieurs,

Je vous présente aujourd'hui mon rapport sur la situation financière de la Municipalité, tel que le prévoit le Code Municipal à l'article 955 et la loi sur le traitement des élus municipaux à son article 11.

L'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2010, a généré des revenus pour la Municipalité de 3 613 192 \$ alors que les charges de fonctionnement s'élevaient à 3 714 984 \$, ce qui a amené à un déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 101 792 \$, le tout dû aux grandes marées.

À la fin de l'exercice financier 2010, la dette à long terme de la Municipalité était de 2 849 000 \$.

La charge de cette dette à long terme se répartit comme suit :

1.	Pour l'ensemble de la Municipalité	813 380 \$
2.	Pour une partie de la Municipalité	1 750 320 \$
3.	Dû par le gouvernement du Québec	285 300 \$

Le pourcentage de la dette représente, à ce moment 1,2 % de la richesse foncière uniformisée de la Municipalité de Sainte-Luce qui est de 237 869 835 \$.

En 2010, le remboursement de la dette à long terme était de 277 300 \$, alors que les frais de financement étaient de l'ordre de 119 182 \$. Pour ce qui est de l'exercice financier 2011, nous évaluons être en mesure de dégager un léger surplus.

En 2011, nous avons été grandement accaparés par les activités de rétablissement suite au sinistre du 6 décembre 2010. Nos employés ont été fortement sollicités par ces activités.

Nous ne ferons pas la liste exhaustive des travaux réalisés suite aux grandes marées, mais mentionnons que les travaux de nettoyage des routes et des propriétés, la reconstruction d'une section de 250 mètres de la route du Fleuve Ouest et des travaux d'enrochement de la rive ont été importants parmi tous les travaux générés.

Malgré cette situation exceptionnelle, nous avons pu mener à terme plusieurs projets. Un ponceau à grand diamètre a été remplacé au rang 3 Ouest, la réparation des bords de l'étang numéro 1 aux étangs d'épuration, secteur Luceville, la réfection de l'aqueduc municipal dans le secteur du 270, route 132 Ouest.

Pour les travaux majeurs, nous sommes à compléter le prolongement de l'aqueduc route 132 Est. Les travaux se sont déroulés à notre satisfaction. L'ensemble des propriétaires concernés bénéficieront d'une eau propre à la consommation au cours des prochaines semaines.

Également, les travaux de remplacement de la conduite d'égout domestique sur une portion de la rue Saint-Alphonse sont en cours. Le remplacement de la conduite sera complété d'ici deux semaines.

Il y a également le développement Caron, qui est un développement résidentiel, qui sera mis en place au cours des prochaines semaines. Cet automne, les infrastructures d'égout et d'aqueduc seront mises en place ainsi que l'assiette de la rue. Au printemps 2012, les travaux seront complétés avec la bordure et le pavage.

Évidemment, comme vous le savez tous, nous allons procéder à la municipalisation du déneigement à Sainte-Luce. Nous procéderons donc à l'achat de machinerie et d'un bâtiment, afin d'être opérationnels le plus rapidement possible.

Prochainement, nous procéderons à l'élaboration du budget pour l'année 2012. Soyez assurés que nous réaliserons cet exercice en ayant comme objectif de maintenir votre compte de taxes à son plus bas niveau possible, afin de respecter votre capacité de payer.

Pendant l'exercice budgétaire, nous analyserons et ferons la mise à jour du programme triennal des dépenses en immobilisation.

Comme l'an passé, tous les projets subventionnés de mise à niveau de nos infrastructures en égout, aqueduc et voirie seront priorités.

Comme le prévoit l'article 11 de la loi sur le traitement des élus municipaux, voici la rémunération attribuée aux membres du conseil municipal, qui est le même depuis novembre 2009 :

- Le salaire du maire est fixé à 12 301,20 \$ par année;
- Le salaire de chaque conseiller est fixé à 4 100,40 \$ par année;
- Une allocation de dépenses au montant de 6 150,60 \$ par année est allouée au maire et une de 2 050,20 \$ par année pour les conseillers.

En 2011, le maire reçoit un salaire de 3 414,26 \$ comme membre du conseil de la MRC de La Mitis, ainsi qu'une allocation non-imposable de 1 707,13 \$.

Je dépose également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus durant la dernière année, ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de la même période, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

LISTE DES CONTRATS

- Asphalte GMP Inc.	31 112,93 \$
- BPR Groupe-conseil	42 630,39 \$
- Les Entreprises Claveau Ltée	124 525,98 \$
- La compagnie Jaffa Inc.	76 545,70 \$
- Banville et Coulombe	31 171,68 \$
- Écocentre de la Mitis	62 463,59 \$
- Excavations Dany Desrosiers	32 075,16 \$
- Financière Banque Nationale	146 755,44 \$
- Génivar Inc.	62 236,92 \$
- Hydro-Québec	25 360,66 \$
- Construction Gilles Langlois	70 851,73 \$
- Mini Excavation Éric Dufour	156 045,58 \$
- Les Pavages Laurentiens	75 544,43 \$
- Roche Ltée	43 207,35 \$
- SNC-Lavalin Inc.	75 259,68 \$
- SSQ Société d'assurance-vie Inc.	37 837,81 \$
- Yvon Lachance & Fils Inc.	305 045,03 \$

Vous trouverez également ci-joint un tableau regroupant les différents règlements d'emprunt de la Municipalité au 31 décembre 2010.

Ce rapport sera publié dans la prochaine édition du Coquesillon.

Gaston Gaudreault, maire



Service de la dette

Règlements d'emprunt et emprunts à long terme

	No de régl.	Objet du règlement	Date d'émission	Terme en année	Solde au 31-12-10
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT	358-93	Réhabilitation aqueduc / Route 132	1994	20	56 800.00 \$
	389-97	Construction égout / bassins aérés	1998	20	499 800.00 \$
	392-98	Construction égout / bassins aérés	1999	20	1 221 100.00 \$
	R-2002-27	Approvisionnement et traitement eau	2005	10	55 300.00 \$
	R-2003-33	Parc industriel	2005	20	32 000.00 \$
	R-2003-36	Égout Luc Babin	2005	20	12 600.00 \$
	R-2003-37	Côte de l'Anse / Route 298 / rue des Villas	2004	20	138 000.00 \$
	R-2003-38	Aqueduc Rang 2 Est	2005	20	16 500.00 \$
	R-2003-40	Égout Route 132 Ouest	2004	20	57 000.00 \$
	R-2004-53	Aqueduc / pavage	2006	15	69 400.00 \$
	R-2005-59	Pavage rues Eudore-Allard / Côté / Coquillages	2006	10	75 100.00 \$
	R-2006-70	Camions incendie	2008	10	267 300.00 \$
	R-2006-71	Pérennité - Étangs aérées (secteur Luceville)	2008	15	135 500.00 \$
	R-2009-121	Aqueduc Fleuve Ouest	2010	20	168 600.00 \$
DLT	Contrat	Acquisition de terrain - Jean-Eudes Caron	2010	4	44 000.00 \$
	Total				2 849 000.00 \$